



Cahier des charges d'achat de formation

MISE EN CONCURRENCE
DANS LE CADRE DU PLAN MUTUALISE
INTERENTREPRISES DU FAFSEA POUR :

Actions collectives 2017

DELEGATION REGIONALE MARTINIQUE



1. CONTEXTE DE LA DEMANDE

1.1 L'OPCA FAFSEA

Le FAFSEA est un OPCA/OPACIF/OCTA¹ de référence en matière de formation professionnelle pour les entreprises et les secteurs entrant dans le champ de son agrément, décrit sur son site internet www.fafsea.com.

Ayant le souci d'apporter une offre de formation la plus adaptée à la demande de ses adhérents, le FAFSEA met en œuvre une politique de qualité sur ses achats directs de formation, pour lesquels s'appliquent le présent Cahier des charges et la Charte de Collaboration, téléchargeable sur le site du FAFSEA.

1.2 Contexte général de la demande

Origines de la demande

Dans le cadre de son activité de financeur de la formation à destination des salariés, le FAFSEA vous sollicite pour la mise en œuvre d'actions de courte durée. Cette demande émane des besoins formulés par les professionnels, employeurs et salariés. Ces actions collectives seront financées sur des fonds mutualisés du Plan Interentreprises Régional 2017.

Contexte professionnel

Les entreprises adhérentes du FAFSEA sont confrontées à un contexte réglementaire, économique et social en permanente évolution, à des contraintes sociétales et environnementales de plus en plus fortes et à des exigences de qualité et de traçabilité des produits. La plupart des productions sont également soumises à une forte concurrence mondiale.

La pérennité de ces entreprises implique une adaptation en termes de stratégie, de compétitivité, de compétences de la ressource humaine, de réglementation, de réponses aux normes environnementales et sanitaires et de développement durable.

Il s'agit, au travers de ces actions collectives, d'accompagner l'évolution des compétences des salariés, de renforcer leurs savoirs faire, d'améliorer leur employabilité et de soutenir la compétitivité des entreprises de notre champ de compétences.

-
- **OPCA (Organisme Paritaire Collecteur Agréé des fonds de la formation professionnelle continue)**
Arrêté du 17 février 2016 publié au JORF du 8 mars 2016
 - **OPCA (Organisme Paritaire Collecteur Agréé des fonds de la formation professionnelle continue dans les départements d'outre-mer Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion)**
Arrêté du 23 novembre 2015 publié au JORF du 22 décembre 2015
 - **OPACIF (Organisme Paritaire Agréé pour la gestion du Congé Individuel de Formation)**
Arrêté du 17 février 2016 publié au JORF du 26 février 2016
 - **OCTA (Organisme Collecteur de Taxe d'Apprentissage)**
Arrêté du 17 février 2016 publié au JORF du 8 mars 2016

2. LA DEMANDE DE FORMATION OBJET DU CAHIER DES CHARGES

S'agissant d'une demande de formations multiples, le descriptif des actions souhaitées est présenté dans les annexes techniques jointes au présent cahier des charges :

- **L'annexe technique – tous secteurs**
- **L'annexe technique – secteurs professionnels**

Dans le cas où les actions de formation s'inscrivent dans le cadre de dispositions réglementaires particulières, les prestataires de formation se référeront aux exigences fixées par les textes.

De même, si la mise en œuvre des formations exige des références ou des habilitations particulières de la part des prestataires de formation, ceux-ci fourniront au FAFSEA une copie des agréments / habilitations requises.

3. CLAUSES DE COLLABORATION ET PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT ENTRE LE FAFSEA ET LES PRESTATAIRES DE FORMATION

Dans le cadre de l'achat direct de formation par le FAFSEA, objet du présent cahier des charges pour la mise en concurrence des prestataires, le ou les prestataire(s) de formation s'engagent à respecter les clauses de collaboration et les principes de fonctionnement décrits dans la Charte de collaboration² pour les achats directs de formation du FAFSEA, notamment pour ce qui concerne :

- Le fonctionnement du FAFSEA et ses modalités de consultation des prestataires de formation ;
- Le processus administratif propre au Plan Mutualisé Interentreprises ;
- Les conditions financières d'achat des prestations de formation ;
- Les exigences documentaires requises pour le prestataire, notamment au regard des exigences qualité.

² La charte de collaboration pour les achats directs de formation du FAFSEA est téléchargeable sur le site www.fafsea.com, Espaces Partenaires > Organismes de formation.

4. REPOSE ATTENDUE AU CAHIER DES CHARGES

Outre la présentation de l'organisme et de ses certifications / labels qualité éventuels, les propositions des prestataires de formation présenteront plus particulièrement les éléments suivants, en référence aux points spécifiques de l'article R.6316 du décret « qualité » 2015-700 du 30 juin 2015, pris pour l'application de l'[article 8 de la loi n° 2014-288 du 5 mars 2014](#) relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale » :

- La connaissance spécifique du secteur et/ou du sujet à traiter ;
- La reformulation de la demande et des enjeux perçus, mettant en évidence la capacité du prestataire à identifier des objectifs intelligibles et à adapter son offre au public à former (*point 1 de l'article CT - R.6316-1*) ;
- Le projet de formation proposé, le programme, les modalités pédagogiques des différentes séquences de formation ainsi que le dispositif d'évaluation prévu :
 - en amont de la formation (prérequis³, modalités de prise en compte des acquis, positionnement)
 - en aval, plus particulièrement en cas de certification des compétences à l'issue de la formation ; (*point 2 de l'article CT - R.6316-1*)
 - dans tous les cas, la prise en compte par le prestataire des appréciations rendues par les stagiaires ; (*point 6 de l'article CT - R.6316-1*)
- Les références du prestataire de formation, notamment en termes de capacité à faire et de résultats obtenus (dispositifs certifiants), ainsi que les références des intervenants prévus (salariés du prestataire ou sous-traitants), notamment en termes de qualification, de diplôme et de maintien de leurs compétences techniques et pédagogiques (cadre de CV proposé en annexe) (*points 3 et 4 de l'article CT - R.6316-1*)
- Les conditions d'organisation de la formation, tant du point de vue logistique (dont accessibilité) que pédagogique (plateforme pédagogique, ...) ainsi que les moyens mis en œuvre pour la gestion administrative des dossiers (*point 2 de l'article CT - R.6316-1*), en application des procédures du FAFSEA (Charte de collaboration) ;
- Les moyens de communication prévus, aussi bien pour la promotion des actions de formation que pour le recrutement des stagiaires ; (*point 5 de l'article CT - R.6316-1*)
- Le coût de l'action précisant, en tant que de besoin, les coûts d'ingénierie, d'animation et les coûts logistiques, exprimés en valeur TTC ou net de taxes.

De plus, le prestataire communiquera dans sa réponse, les éléments suivants :

- Son engagement à respecter les dispositions mentionnées aux articles L.6352-3 à L.6352-5, L.6353-1, L.6353-8 et L.6353-9
- Les modalités d'accès des tiers aux informations relatives aux activités du prestataire

Les offres en réseau ou la sous-traitance peuvent être possibles mais doivent être précisées dans la réponse, en distinguant les coordonnées et les références du porteur du projet de celles des autres intervenants.

³ Si les prérequis ne sont pas validés, le prestataire de formation contacte le FAFSEA pour proposer au stagiaire un parcours ou des actions adaptées à la situation.

Les réponses respecteront le cadre de réponse proposé en annexe (une réponse par action de formation) auxquelles seront jointes les « Fiche action » et « Fiche Organisme » téléchargeables sur le site web du FAFSEA, à remplir au format Word :

http://www.fafsea.com/docs/OF/siege/PI_fiche_formation.doc

http://www.fafsea.com/docs/OF/siege/PI_fiche_organisme_formation.doc

5. DIMENSIONS DU MARCHÉ

5.1 Constitution du marché :

Le présent marché est constitué de **61** actions de formation indépendantes.

Le prestataire pourra répondre à tout ou partie des actions de la présente consultation.

5.2 Attribution

Le présent marché sera attribué à plusieurs prestataires (multi attributaire)

5.3 Durée de validité du marché

Le FAFSEA informe les prestataires que le marché objet du présent cahier des charges est réputé valable pour l'année 2017.

5.4 Volumétrie

Les éventuelles volumétries renseignées dans les annexes techniques n'ont qu'une valeur indicative et ne sauraient engager le FAFSEA.

Le FAFSEA n'est pas engagé en termes de volume d'affaires ni de règlement de frais en dehors des actions qui seront effectivement mises en œuvre à la survenance du besoin, contractualisées dans le contrat de prestation de services.

6. SELECTION DES OFFRES

Pour ses achats, le FAFSEA définit des critères adaptés aux besoins de chaque marché.

Pour mémoire, les offres sont dans un premier temps analysées sur leur caractère de recevabilité (respect de la date de remise des offres et complétude / conformité du dossier).

Pour la sélection des offres du présent marché, outre le respect des 6 critères cumulatifs prévus à l'article R6316 (Décret qualité 2015-790 du 30 juin 2015), le FAFSEA appliquera les critères suivants :

Critère 1 : Capacité à réaliser une formation conforme à la demande

- expériences (connaissance du contexte socioprofessionnel, du public), capacité à faire et résultats obtenus : références de l'organisme prestataire de formation
- compétences et expériences des intervenants : CV et références des intervenants salariés et/ou des sous-traitants, incluant leur formation professionnelle continue

Critère 2 : Démarche pédagogique

- méthodes et moyens adaptés au(x) public(s) cible(s) et à l'action envisagée, aux exigences du type de formation(s) demandée(s)
- objectifs professionnels et/ou de certifications visées ;

Critère 3 : Dispositif d'évaluation prévu

- prérequis, prise en compte des acquis, positionnement,
- évaluation en cours et/ou fin de formation,
- modalités de certification à l'issue des formations (le cas échéant) ;

Critère 4 : Information, recrutement, gestion administrative

- moyens de communication mobilisés pour la promotion de l'action et le recrutement des stagiaires, modalités de liaison avec les entreprises ;
- moyens mis en œuvre pour la gestion administrative des dossiers de la formation en conformité avec les règles du FAFSEA (Charte de collaboration)

Critère 5 : Coût d'intervention

- en €/h/stagiaire,
- en valeur TTC, détaillé le cas échéant ;

Critère 6 : Couverture géographique/ mobilité

- les lieux précis de réalisation

Dans le cas des marchés mono-attributaires : le FAFSEA se réserve la possibilité de négocier sur l'ensemble des critères avec les 2 premiers prestataires retenus à l'issue de la sélection.

Dans le cas de marchés multi-attributaires : le FAFSEA se réserve la possibilité de négocier sur l'ensemble des critères avec les 5 premiers prestataires retenus à l'issue de la sélection.

7. CONDITIONS DE RECEPTION DES OFFRES

Le dossier de réponse est à adresser en **format électronique** ou **format papier en 1 exemplaire** à :

FAFSEA – Délégation Martinique

Rue Case Nègre – Immeuble la Chapelle - Place d'Armes 97232 LE LAMENTIN

Contact téléphonique : 05 96 51 92 12 / 05 96 51 61 03

Destinataire(s): martinique@fafsea.com

Réponse attendue pour le 21/11/ 2016 au plus tard, à 16 heures.

La décision d'attribution du FAFSEA interviendra au plus tard le 20/12 / 2016

8. LISTE DES PIÈCES À FOURNIR PAR LE PRESTATAIRE DE FORMATION :

- 1- Le récapitulatif des offres du prestataire (modèle ci-après en format Word), en cas d'offres multiples
- 2- Le cadre de réponse complet y compris l'engagement signé du prestataire (point 9) ainsi que les CV des intervenants (modèle proposé en annexe du cadre de réponse)
- 3- Fiche organisme au format Word
- 4- La ou les fiches action au format Word
- 5- Le programme de formation (communication aux stagiaires)
- 6- Habilitations et/ou agréments (dispositifs réglementaires), labels et/ou certifications « décret qualité » (point 4)
- 7- Fiche d'identification bancaire comprenant l'IBAN et le BIC du prestataire

Au cas particulier, en fonction des actions mises en œuvre :

- 8- Descriptif des moyens techniques spécifiques mobilisés pour l'action (soit en interne soit en sous-traitance)
- 9- Récapitulatif des intervenants (salariés et/ou sous-traitants) mobilisés pour les différentes séquences et/ou actions
- 10- En cas de FOAD : attestation d'assiduité du stagiaire

9. RECAPITULATIF DES OFFRES (SI OFFRE MULTIPLE)

Identification du prestataire de formation :

Le prestataire :

.....

.....

Numéro de SIRET :

Propose au FAFSEA l'ensemble des prestations de formation suivantes :

Index de la consultation (référence FAFSEA = CDC_dt_xxxx_aaaa_Theme)	Titre des actions de formation objets de l'offre	Cadre réservé au FAFSEA

Date : .././20..